

PRÉVENEZ

les addictions au travail par une démarche collective

Contacts / Ressources

Votre service de santé au travail
Toutes les coordonnées sur le site
ar2st.com

Carsat Midi-Pyrénées
rps.prev@carsat-mp.fr
www.inrs.fr/accueil/situations-travail/travailleurs-particuliers/alcool-drogues.html

Directe Midi-Pyrénées
www.midi-pyrenees.directe.gouv.fr/la-directe-interlocuteur-des-entreprises-et-du-monedu.html

**RAMIP, Réseau addictions
Midi-Pyrénées**
www.ramip.fr

**ANPAA, prévention et soins
en addictologie**
Dans chaque département :
www.anpaa.asso.fr/adresses-utiles/midi-pyrenees

**Groupes territoriaux d'analyse et de
prévention des addictions**
- GAPRAT 65 (Tarbes), groupe d'analyse
et de prévention des risques d'addictions
au travail ► gapat65@gmail.com

- COPRAT 12 (Rodez), comité de prévention
des addictions au travail de l'Aveyron
► anpaa12@anpaa.asso.fr



**DES USAGES EN AUGMENTATION DU FAIT DU TRAVAIL :
TABAC, ALCOOL, CANNABIS (INPES, 2010)**

1 : European foundation for the improvement of living and working conditions, 2012

2 : Etude pharmaco-épidémiologique Midi-Pyrénées, 2006

3 : INSERM, 2003

Comment agir sur les mauvais usages des produits?

Comment lutter contre les addictions dans l'entreprise?

Comment diminuer les accidents du travail liés à ces produits?

Du côté de la loi...

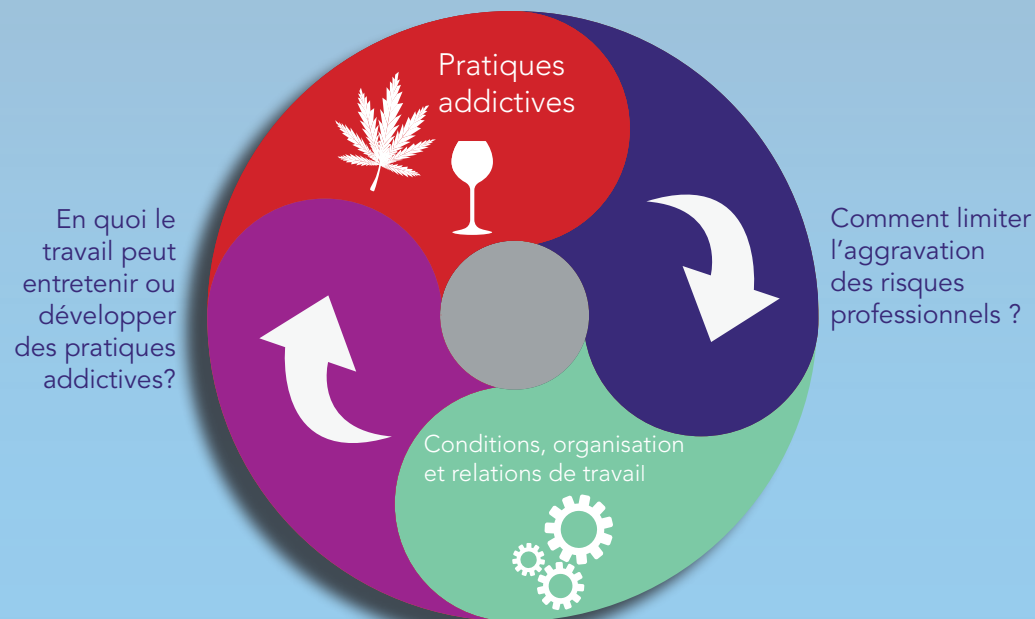
La loi encadre les mauvais usages de l'alcool et l'interdiction des drogues : codes de la santé publique, de la route, du travail, pénal et civil.

- Le code du travail rappelle la responsabilité de l'employeur en matière de protection de la santé et sécurité de la sécurité de ses salariés.
- Le CHSCT doit contribuer au respect de ces règles, notamment dans le cadre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.
- Chaque salarié est responsable de sa santé et dans certains cas de celle des autres.

Le plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives incite les entreprises à aller au-delà de la réglementation et à agir pour protéger la santé de leurs salariés.

Aller plus loin : dans l'intérêt de tous

Situations de travail et addictions font mauvais ménage... il s'agit d'une relation néfaste pour l'entreprise et pour les salariés.



Votre démarche de prévention des conduites addictives dans le cadre du travail

- 1** Regardez ce qu'il se passe dans **votre entreprise**
 - Quels sont les usages de produits : alcool, cannabis, tabac, médicaments psychotropes...?
 - Y a-t-il des règles en matière de « pots de travail » ?
 - Les conditions de travail entraînent-elles des consommations de produits ?
 - Quelles sont les actions déjà existantes sur les risques psychosociaux : stress, violences... ?
- 2** Informez et faites réfléchir **vos salariés**
 - Les raisons des usages d'alcool, de drogues et de médicaments psychotropes
 - Leurs conséquences sur la santé, sur le travail et sur les relations sociales
 - Le rôle des acteurs de prévention de l'entreprise
- 3** Déterminez **vos causes professionnelles** de conduites addictives
 - ▶ Partez des situations de travail et de la perception des salariés.
 - Les habitudes de travail entretiennent-elles ces pratiques addictives?
 - Y a-t-il des situations professionnelles difficiles (fatigue, isolement, stress...) qui développent le dopage au travail ?
- 4** Etablissez **votre plan d'actions** de prévention des addictions
 - ▶ Exemples : Améliorez les conditions de travail (pénibilité, contraintes fortes, horaires atypiques...), réduisez les risques professionnels (stress...), organisez des petits déjeuners collectifs